



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

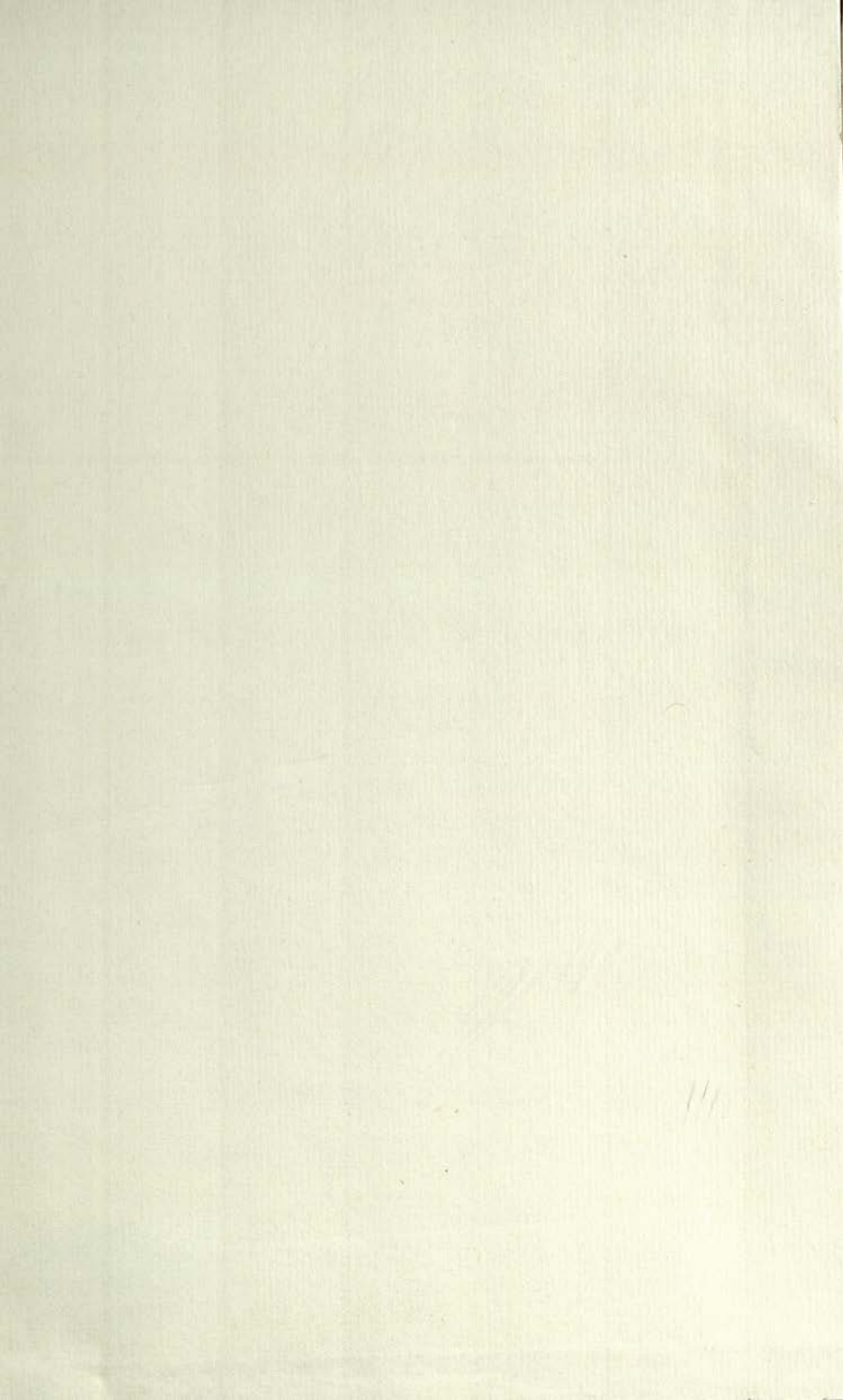
Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it



CONSIGLIO REGIONALE
DEL VENETO
Biblioteca

F.S.
539



LETTRES

ÉCRITES

A M. CERUTTI

PAR M. CLAVIÈRE,

Sur les prochains arrangemens de finance.

SECONDE PUBLICATION.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS,
place du Théâtre Italien.

19 AOUST 1790.



LETTERS

DEPT.

CENTURY

BARON CLAVIERE

SECOND EDITION



no. inv. 11.611

L E T T R E V I.

Caisse patriotique pour échanger contre de l'argent les assignats de petite somme.

ON a coutume de poser en principe que l'argent, c'est-à-dire le numéraire effectif, est une marchandise.

Il est vrai, Monsieur, que, dans une multitude de cas, on est obligé de l'acheter, et que les métaux qu'on emploie à la fabrication de la monnaie sont marchandise, dans toute la rigueur du mot; mais cette manière de les envisager, lorsqu'ils sont convertis en numéraire, est-elle exacte? Peut-on en soutenir toutes les conséquences? La société n'a-t-elle rien à prétendre avec justice, lorsque l'excessive rareté du numéraire frappe d'une manière fatale sur les ressources de l'Etat, et menace la sûreté publique?

La société repose en entier sur l'échange des besoins, et la monnaie a été instituée pour rendre les échanges possibles. On ne conçoit pas même comment, sans une monnaie quel-

conque , il y auroit des villes , ou une grande population ; comment la civilisation auroit pu atteindre le degré de perfection où elle est parvenue. En un mot , on est obligé de reconnoître que l'argent est l'intermédiaire qui lie entre eux , et tient en activité , tous les rapports conservateurs de la société.

Dans son état de monnoie , l'argent diffère de la marchandise en ce point essentiel , que celle-ci attend toujours la demande pour changer de propriétaire , et que l'argent , semblable au fluide , dont la circulation conserve les animaux et les plantes , n'attend pas la voix du besoin pour passer de main en main , et rassembler sans cesse , dans un même lieu , les subsistances et les commodités nécessaires à tous les membres de la société.

Si ces observations sont vraies , peut-on impunément écarter le numéraire de ses fonctions sociales ? peut-on se livrer sans scrupule aux opérations qui en augmentent la rareté ? Si les lois doivent se taire sur ces opérations , la censure publique et le civisme ne doivent-ils pas se réunir ; l'une pour décourager de coupables manœuvres , l'autre , pour leur opposer des procédés contraires ?

Mais faut-il absolument considérer le numéraire comme une marchandise ? Je dirai que le pain en est une , et que si , dans les temps ordinaires , on doit l'abandonner à la libre influence des besoins , il n'est personne qui doute que , dans des temps de famine et de disette extrême , la distribution et le prix du pain ne doivent être assujettis , par la force publique , à des mesures propres à empêcher que les uns en soient privés , tandis que d'autres en regorgent. Ces mesures sont commandées par la première loi sociale , celle de la sûreté publique. Sans elles , une guerre , plus destructive que la calamité même , s'établirait bientôt entre ceux que le besoin tourmente , et ceux qui seroient soupçonnés d'avoir en réserve quelque superflu ; et toute opération salutaire pour tous seroit impossible.

Pourquoi ce qui est vrai du pain ne seroit-il pas vrai de l'argent ? Celui-ci ne représente-t-il pas le pain même , dès qu'on ne peut avoir du pain qu'avec de l'argent ?

Il faut croire , Monsieur , que , dans ce moment , le civisme , dont l'intervention seroit si nécessaire , est retenu par des difficultés. En effet , elles sont très-grandes : il est très-difficile

de remédier à la rareté du numéraire, lorsque les causes en sont profondes. On craint toujours de faire des tentatives qui aggravent le mal, au lieu de le guérir. Il faut lutter tout à la fois contre la cupidité, la crainte, la malveillance, les préjugés, sources inépuisables d'une multitude de ruses qui déjouent presque tous les expédiens.

N'est-il donc aucun moyen de surmonter toutes ces difficultés? Je suis loin de le croire. Mais, avant d'exposer celui dont je pense qu'il faut se servir, permettez-moi, Monsieur, de nouvelles explications.

Il est nécessaire de détruire l'erreur de fait qu'on oppose à la fabrication d'assignat-monnoie pour de petites sommes, car, sans eux, il sera impossible d'échapper aux funestes effets d'une rareté d'argent, dont on ne peut pas arrêter l'accroissement.

Dès qu'on est arrivé au point de suppléer au numéraire effectif par le seul moyen qu'on aie, c'est-à-dire, par du papier-monnoie, pourquoi veut-on rester à moitié chemin? Pourquoi ne cherche-t-on pas à réduire tout de suite aux quantités les plus petites le besoin de l'argent effectif? C'est, ce me semble, non-seulement une inconséquence,

mais c'est encore une faute qui tend sans cesse à agraver le mal.

Ne pouvant faire du papier pour toutes les divisions du numéraire, il arrive un moment où il faut que le papier cherche l'argent. Or, il est évident que, plus la somme d'argent effectif, absolument nécessaire aux échanges, sera réduite, et moins il sera difficile de la trouver.

Quelle est donc la raison pour laquelle on se refuse à l'unique moyen de réduire à la plus petite somme possible, le besoin du numéraire effectif, c'est-à-dire, à la fabrication de petits assignats ?

Le papier-monnoie, dit-on, *chasse l'argent*; d'où l'on conclut qu'il ne faut pas en faire pour de trop petites sommes, afin que les particuliers gardent auprès d'eux l'argent nécessaire aux paiemens auxquels le papier-monnoie ne pourra pas servir.

J'observe d'abord que si cette raison étoit bonne, on ne devroit remarquer aucune rareté d'argent dans les temps antérieurs aux billets de la caisse d'escompte. Or le contraire existe : l'argent a toujours été resserré dans toutes les époques où le trésor royal a manifesté de grands embarras, et où la foi publique a paru en danger.

Mais j'admets, nonobstant même tout ce qu'on peut dire avec justice, pour distinguer les assignats du papier-monnoie ; j'admets, dis-je, que ces assignats sont du papier-monnoie, et qu'ils *chasseront l'argent* : qu'avancera-t on en ne faisant pas de petits assignats ? Y aura-t-il un point fixe où la rareté du numéraire cessera d'augmenter ? Il faut supposer ce point, ou renoncer à combattre la fabrication des petits assignats.

Or, cette supposition est contraire aux faits ; elle ne peut être admise que par ceux qui les observent superficiellement. Aussi long-temps que l'argent est rare, il est recherché. Les citoyens craintifs, les spéculateurs avides, et les ennemis actifs de la révolution, le pourchassent avec ardeur. Ils parviennent de plus en plus à s'en rendre maîtres, et à ne laisser échapper dans la circulation que ce qui leur plaît, et aux conditions dont ils deviennent bientôt les seuls arbitres.

Où s'arrêtera leur action ? Il est impossible de l'apercevoir. Tandis qu'on voit très-bien que la rareté de l'argent, et toutes ses suites, doivent aller en croissant ; ne fût-ce que par l'avidité du gain, qui s'accroît par ses succès, et par la nécessité de remplacer l'argent que dépensent ceux qui, dominés

par leurs craintes , veulent toujours en avoir en réserve.

Or , les inquiétudes publiques étant les principales causes de la rareté du numéraire , il est évident que cet état de choses doit durer aussi long-temps que ces inquiétudes et tout leur cortège subsisteront.

Il faudroit , pour en modérer les effets , que dans le plus grand nombre des citoyens , on eût chacun une provision d'argent ; mais le plus grand nombre n'en a jamais en réserve. Que les écus soient rares ou abondans , sa dépense journalière absorbe toujours ce qu'il peut gagner.

Comment donc les assignats-monnoie de petites sommes , pourront-ils augmenter une rareté aussi indépendante d'eux ? Augmenteront-ils les besoins d'écus , en même temps qu'ils les diminueront ? Faudra-t-il autant d'espèces pour l'usage des échanges , quand on pourra payer 24 , 12 , 6 , même 4 liv. avec des assignats , qu'il n'en faut maintenant , qu'on ne peut faire , avec ce papier , aucun paiement moindre de 200 ou de 100 livres ?

Mais , dit-on , les petits assignats se décrè-

diteront dans les mains du peuple ; et comme il sera forcé de les échanger très-souvent , les gens avides en profiteront ; ils s'attacheront à en augmenter le discrédit ; ils les acheteront fort au-dessous de leur valeur , et la misère publique deviendra plus grande.

Malgré ce fâcheux pronostic , et même en l'admettant , je nie que les petits assignats , nous menacent d'une misère plus grande que s'il n'y en avoit point ; car , sans petits assignats , je défie qu'on assure au peuple le numéraire dont il a besoin chaque jour. N'est-il pas évident que , dès avant la création des assignats , on cessoit de le payer , et que ceux-ci n'ayant rien changé en sa faveur , on a continué de se rejeter sur l'extrême rareté du numéraire ? N'est-il pas évident qu'on s'évertue très-peu à surmonter les difficultés actuelles , aussi long-temps qu'on espère de substituer le crédit à l'argent qu'on n'a pas , ou dont on craint de se défaire ?

Mais , de ce que les petits assignats peuvent se décréditer entre les mains de la classe indigente , et de ce que les usuriers peuvent en profiter , s'ensuit-il qu'il ne faille
pas

pas fabriquer de petits assignats ? Non, monsieur , cette conséquence est trop peu honorable aux bons citoyens , aux amis de la liberté , pour qu'on doive l'admettre. Il s'en suit qu'il faut pourvoir à des moyens d'empêcher , et le discrédit des assignats , et l'activité scandaleuse et meurtrière des usuriers.

Ici , je vous prie de vous rappeler ce que je vous ai dit au commencement de ma lettre ; que l'argent monnoyé remplit dans la société un rôle trop important à la sûreté publique , pour qu'on se permette de confondre sans cesse l'argent avec la marchandise.

Je le demande à quiconque entend un peu d'économie publique. Quel mal feroient à la chose publique les raretés d'espèces , si elles ne toiboient pas sur la nombreuse classe d'individus qui soutient le système social par ses travaux journaliers ? En quoi consisteroit , pour la société , la circulation de l'argent , s'il ne devoit pas se subdiviser sans cesse ? Ce n'est même que par les petites divisions de l'argent , que s'accomplit le bienfait de la circulation ; et par une raison bien simple. La production est le fruit du travail , et le travail est composé d'une multitude de détails dont le salaire consiste en de très-

petites sommes. La nourriture du corps animal se prépare dans les grands vaisseaux , elle s'accomplit par les petits : c'est l'image sensible de la circulation productive.

Ce n'est donc qu'autant que la rareté des espèces frappe sur la circulation parmi le peuple , que cette rareté devient un fléau ; par conséquent l'on s'expose à des reproches très-graves et très-mérités , lorsque , par des aperçus douteux ou contraires aux faits , on empêche ou retarde l'usage des expédiens les plus propres à garantir de ce fléau la classe laborieuse et toujours indigente. On ne peut les rejeter qu'en démontrant leur inutilité , ou leurs fâcheuses conséquences , sous tous les rapports ; et en leur opposant des moyens dont le bon effet soit plus sûr et plus prompt, que celui des expédiens qu'on rejette.

Or , c'est ce que l'on est loin de faire. Personne encore n'a su nous dire comment , sans le secours du numéraire fictif , on peut suppléer au numéraire réel. On nous affirme bien que s'il n'y avoit aucun numéraire fictif , les espèces ne seroient pas aussi rares ; mais , outre qu'on ne peut pas anéantir les assignats qui existent , où est la preuve de

cette assertion ? N'a-t-on pas vu , je le répète , l'argent excessivement rare , dans un temps où il n'y avoit point de papier qui pût le remplacer ? On connoissoit la cause de cette rareté : elle n'étoit ni aussi grave , ni aussi profonde , ni aussi compliquée qu'aujourd'hui ; on pouvoit en calculer la durée ; on pouvoit souffrir avec patience un mal prêt à finir : mais aujourd'hui , qui peut dire le moment où l'argent sera rendu , en France , à sa circulation ordinaire ? qui peut entrevoir la fin de cette complication de causes qui le resserrent continuellement ?

Je vous ai montré , monsieur , comment ces causes agissent indépendamment des assignats ; je vous ai montré que la plus sûre manière d'en affoiblir les mauvais effets , c'est de réduire , le plus possible , la masse de numéraire , sur laquelle ces causes influent au préjudice du public ; je vous ai montré enfin , que des assignats de petite somme , en sont l'unique moyen : que reste-t-il à faire ?

Il faut établir une liaison facile entre les petits assignats et le numéraire , qu'on ne peut pas représenter par des assignats ; et pour cet effet je propose ,

Qu'il soit formé dans toutes les villes , où

la population le permet, une caisse patriotique, où l'on échangera les assignats-monnaie de 50, 36, 30 et 24 liv., de la manière suivante :

Contre un assignat de 50 liv., on donnera un assignat de 36 ou de 30 liv., et le reste en argent.

Contre un assignat de 36 liv., on donnera un assignat de 30 ou de 24 liv., et le reste en argent.

Contre un assignat de 30 liv., on en donnera un de 24 liv., et six liv. en argent.

Contre un assignat de 24 liv., on donnera de l'argent ; en telle sorte qu'il ne puisse jamais être livré à une seule personne plus de 24 livres.

Les fonds de cette caisse seront faits et entretenus par les citoyens aisés ; principalement par ceux qui exercent le commerce, la banque, ou qui sont à la tête de quelque grande fabrique, ou de quelque grande entreprise d'agriculture. Les frais en seront supportés par les intéressés.

Elle sera gérée par eux, à tour de rôle, gratuitement ; et avec toutes les précautions propres à éviter les abus ; c'est-à-dire, à écarter tout échange qui ne seroit pas nécessaire au porteur de l'assignat ; et à cet effet,

les règles qui seront établies conformément aux localités , seront rendues publiques.

Les assignats échangés , seront enregistrés avec leurs numéros , le nom du porteur , et la nature de l'échange.

On ne fera jamais , dans le même jour , qu'un seul échange avec la même personne.

Nul étranger ou passager ne pourra échanger un billet , qu'en se faisant accompagner par un citoyen domicilié , ou connu dans le lieu de l'échange.

L'échange sera entièrement réservé aux personnes qui en ont un besoin absolu.

Telles sont , monsieur , les bases principales de la caisse patriotique que je propose pour mettre les assignats-monnoie en communication avec les dernières divisions de l'argent monnoyé , empêcher que la classe laborieuse n'en éprouve aucun embarras , et que les petits assignats se décréditent dans ses mains.

Ce n'est pas une invention ; je ne fais qu'écrire et publier ce que le bon sens , ce que les circonstances indiquent à toute personne qui voudra les méditer dans l'intention de porter un remède prompt et efficace

aux effets de la rareté du numéraire , et de la gêne qu'occasionneront les assignats-monnaie , tant qu'il n'y en aura point pour de petites sommes (1).

Encore une fois , ce n'est qu'en réduisant le besoin absolu du numéraire à la quantité la plus petite possible , que sa rareté deviendra presque indifférente , et qu'on rendra praticable la circulation d'espèces effectives que les menues dépenses exigent. Sans cette précaution , les tentatives pour verser du numéraire réel échoueront toujours. D'un côté , elles présenteront trop d'appas à ceux qui recherchent l'argent pour le resserrer ; de l'autre , il faudra faire des efforts trop grands et trop coûteux pour maintenir l'échange de assignats.

(1) On dit que les paysans ne veulent pas vendre leurs denrées contre des assignats. Faut-il s'en étonner ? Le paysan , de retour chez lui , a des partages à faire de l'argent qu'il rapporte ; comment veut-on qu'il les exécute avec des assignats , dont le moindre est de 200 livres ? Et dans cet embarras , n'est-il pas trop aisé de décrier les assignats , de présenter sous de fausses couleurs le retard de la mise en vente des biens du clergé ; retard qui ne vient que de la lenteur des estimations , et de l'embarras dans lequel un moment d'erreur a jeté l'assemblée , en décrétant de vaines formalités.

L'expérience a déjà prononcé sur ces deux inconvéniens. On a pu se convaincre qu'à Paris, à raison de sa population, et de l'esprit d'agiotage qui y règne, il est impossible d'y effectuer d'autres échanges que celui de très-petits billets, et aux conditions que je propose. C'est l'unique moyen de mettre en œuvre, et le patriotisme, et l'intérêt que chacun a de s'occuper essentiellement de la sûreté publique. Autrement la vue des difficultés, des sacrifices sur-tout, et de leur inutilité, ne cesseront d'éloigner les tentatives. A Bordeaux et à Montpellier, on a déployé un zèle vraiment civique. L'on y a fait, et l'on y fait encore, les plus grands et les plus louables efforts, pour conserver une circulation d'espèces pour le soutien des travaux de la classe laborieuse; mais on a la douleur de ne pouvoir persévérer; et pourquoi? Parce que, je le répète, il faut trop d'argent pour échanger des billets de 200 liv.; et que cet échange appelle trop ceux qui ne songent qu'à eux-mêmes, à leur gain, ou à leur folle intention d'entraver la chose publique. Je dis *folle*, car je ne conçois pas sur quel génie, sur quelles ressources, sur quelle force, en un mot, les ennemis de la révolution pourroient

compter , lorsque , devenus les maîtres , il leur resteroit à surmonter l'affreuse défiance , et la totale désorganisation dont ils seroient les auteurs. De telles calamités rendent tous les citoyens ennemis les uns des autres ; elles se tournent contre toute espèce d'ordre public , contre tout genre de gouvernement. Roi , chef , loix , constitution , principes , moralité , tout est indifférent Il ne reste plus qu'à laisser à la plus affreuse anarchie , le temps d'achever de tout détruire , jusqu'à ce qu'un heureux aventurier , soutenu par un grand caractère , et fort de l'épuisement universel , puisse fonder un nouvel ordre de choses , dont on ne peut prévoir quels seroient les principes.

Et qu'on ne dise pas , comme le publient les mécontents , que c'est aux puissances étrangères à prévenir cette anarchie. Le peuvent-elles ? leur est-il possible de dompter une population de vingt-cinq millions d'ames et un royaume comme la France , autrement qu'en le couvrant de carnage et de ruines ? Cette horrible entreprise , qui , partout , provoque le désespoir , est au-dessus de leurs forces ; elles auroient à combattre d'invincibles obstacles. La révolution fran-
çoise

çoise est arrivée au point où il faut qu'elle s'achève, ou que le royaume se déchire en tout sens, de ses propres mains. Elle est l'ouvrage de la force des choses. Les maux et les abus, dont la destruction étoit universellement résolue, ont produit les bases de la constitution ; le reste en est la conséquence.

Proposer, sans s'écarter des formes légales, de changer certains détails, d'en améliorer d'autres, de perfectionner l'accord de la force publique avec la législation, sont les seules entreprises que le bon sens, la raison, et l'intérêt de chaque individu, quelle que soit sa place, puissent maintenant approuver. En un mot, on ne peut plus penser, ni agir avec sagesse, que dans le sens de la révolution.

Si la diversité des opinions forme deux partis, il n'en est aucun à qui il puisse convenir, à moins de tomber en démence, de favoriser le bouleversement des finances, d'amener la banqueroute, de détruire la fortune publique.

J'espère donc que mes propositions seront jugées par l'intérêt commun, celui de prévenir des maux dont personne ne peut se promettre d'être exempt, moins encore d'en tirer avantage.

Les bons esprits reconnoîtront ,

1°. Qu'en réduisant les besoins du numéraire effectif aux paiemens au-dessous de 24 liv. , il sera facile d'entretenir par-tout des caisses suffisantes pour échanger les petits assignats , et faire en sorte qu'ils ne soient jamais incommodes ; car les écus ne sont pas anéantis ; et c'est en demander bien peu sur leur masse totale , que de se borner à la somme nécessaire pour entretenir l'échange des petits assignats , jusqu'au retour de la confiance.

2°. Qu'en faisant avancer et entretenir les fonds de ces caisses par tous les citoyens aisés , on réunira beaucoup de moyens et d'efforts pour faire ce service avec facilité , et presque sans frais ; puisque , par les relations personnelles de chacun des contribuans , on fera arriver à la caisse patriotique , même une partie de l'argent qui reste caché par l'effet d'une obscurité qui ne sera plus aussi facile.

3°. Qu'en les faisant régir à tour de rôle , par les propriétaires de l'argent qui y sera versé , on prévendra aisément les abus.

4°. Que s'agissant d'une caisse patriotique , et où l'on ne délivrera à la même personne que 24 liv. au plus , la décence pu-

blique en écartera toute personne qui n'auroit pas droit à l'échange par un besoin absolu.

5°. Que l'affluence ne sera nullement à craindre , puisqu'elle ne peut pas être augmentée par des gens apostés pour ramasser beaucoup d'argent , et le revendre. Ce manège criminel seroit bientôt découvert. Il en résulteroit une grande honte pour ses auteurs ; et comme le même individu ne pourroit recevoir par jour que 24 liv. au plus , la spéculation ne vaudroit pas les frais. Le temps qu'il faudroit perdre pour ramasser beaucoup d'écus de cette manière , seroit plus coûteux que le bénéfice qu'on pourroit en espérer.

Me dira-t-on que dans les campagnes on manquera de numéraire ? Je réponds :

1°. Que les petits assignats pourront y être employés.

2°. Que les caisses patriotiques , servant à fournir l'argent nécessaire aux menues dépenses , c'est-à-dire à l'achat des denrées ; cet argent refluera nécessairement dans les campagnes qui approvisionnent les villes ; en sorte que ces caisses pourvoient , par cela même , aux besoins des campagnes.

Enfin , monsieur , je vois à ces caisses un

autre avantage important. Elles soumettront fréquemment les assignats à une inspection qui en rendra la contrefaction toujours plus difficile , en multipliant les moyens de la découvrir.

Ai-je besoin de faire observer qu'elles se maintiendront aisément ? Il suffira , pour cela , de convertir de nouveau les assignats en écus , à mesure qu'ils entreront dans la caisse patriotique. Cette conversion peut se faire sans perte , en s'adressant toujours à l'intérêt que chacun aura de la rendre facile , et de ne pas interrompre le passage des petits assignats aux écus , et de ceux-ci aux petits assignats.

L'incertitude du temps pendant lequel ces caisses seront nécessaires , n'est point un obstacle à leur établissement. Elles n'ont rien de fatigant , rien qui ne soit utile ; elles finiront avec le besoin ; et à mesure qu'il diminuera , les fonctions qu'elles exigent deviendront moins pénibles.

Il reste un grand inconvénient ; on ne peut pas se le dissimuler ; c'est celui de l'attente. La création des petits assignats n'est pas encore soumise à la délibération de l'assemblée ; et s'ils sont décrétés , il faudra du

temps pour les fabriquer ; il faudra du temps pour que , des mains des créanciers auxquels ils seront donnés en paiement , ils passent dans la circulation. Or , la souffrance est toujours trop longue ; elle donne lieu aux murmures , aux accidens ; elle favorise les mauvaises intentions : on a le plus grand intérêt de l'abrégé.

Il en est un moyen. Bordeaux, cette ville vraiment citoyenne , vraiment distinguée par la pureté de son zèle , par son courage , par le bon esprit qui dirige son patriotisme ; Bordeaux donne , ou va donner l'exemple de ce moyen. Il consiste dans l'établissement provisionnel d'un bureau , où l'on échangera des assignats de 1000, liv. 300 et 200 liv. contre des fractions d'assignats , et réciproquement.

En joignant à ce bureau la caisse patriotique pour échanger les fractions d'assignats contre de l'argent , conformément aux restrictions et aux précautions que j'indique , on arrêtera les progrès de l'inquiétude , on procurera au public , si ce n'est tous les avantages des petits assignats , du moins les plus essentiels. Ce double échange est facile à établir à Paris , Lyon , Montpellier , Mar-

seille, Bordeaux, Nantes, Rouen, en un mot, dans toutes les villes commerçantes et manufacturières où l'on pourra former un bureau qui puisse jouir d'une pleine confiance.

L'échange des assignats contre des fractions, et réciproquement, n'exige point de fonds d'avance; il ne faut que fabriquer les fractions, les échanger, et maintenir l'ordre et la ponctualité dans le bureau. Ces fractions ne pourront avoir qu'un libre cours, et dans la ville même où ils seront fabriqués; leur discrédit et la contrefaction ne sont point à craindre; mais peut être exigeront-ils un peu plus de facilité à l'échange contre argent, que n'en exigeront les assignats nationaux. En tout état de cause, ces deux opérations, marchant parallèlement, exigeront beaucoup moins de numéraire qu'il n'en a fallu consacrer à Paris, à Bordeaux, et à Montpellier, pour échanger les assignats de 1000, 500 et 200 livres (1).

(1) Voici les principaux articles que j'avois tracé pour un bureau d'échange pour les assignats.

ART. 1. Il sera ouvert par un bureau, sous la direction de tant pour l'échange des assignats-mon-

Je ne découvre plus d'objections contre les moyens que je propose , à moins qu'on n'en

noie contre des fractions d'assignats , que pour le rechange desdites fractions contre les assignats.

2. Les assignats de 1000 , 300 et 100 liv. , seront échangés contre des fractions d'assignats de 50 , 36 , 30 et 24 liv.

3. Réciproquement on pourra rechanger audit bureau des fractions d'assignats contre un assignat , en y portant un nombre de fractions égal aux assignats qu'on voudra retirer contre lesdites fractions.

4. On pourra aussi retirer un assignat , au moyen d'une ou plusieurs fractions , en complétant le paiement de l'assignat en espèces sonnantes ; lesquelles seront employées , par l'administration du bureau , à se procurer des assignats , afin d'être toujours en état d'en fournir contre des fractions.

De même le bureau livrera des fractions d'assignats contre des espèces , aux personnes qui désireront de faire échange.

5. Tous les assignats que le bureau recevra , seront enregistrés avec leurs numéros et le nom de la personne qui les aura apportés à l'échange.

6. Les fractions d'assignats seront de même enregistrées avec leurs numéros , et seront coupées dans un registre destiné à cet effet.

7. Les fractions d'assignat ne porteront aucun intérêt en faveur des porteurs.

8. Ceux qui apporteront des assignats pour être échangés

fit une , de la crainte de montrer une trop grande détresse. Que de maux , que de désordres ne doivent pas leur origine à cette politique mensongère des administrateurs , qui , comme M. de Calonne , ont craint *l'attitude de la pénurie* ! Qu'ont-ils fait autre

contre des fractions , recevront l'intérêt couru sur les assignats ; et ceux qui apporteront des fractions pour être échangées contre des assignats , rembourseront , en faisant l'échange , l'intérêt couru sur les assignats.

9. Les fractions d'assignats ne porteront point le numéro de l'assignat donné en échange , et tout porteur de fractions recevra en échange les assignats , sans distinction de numéro.

10. Le bureau s'engage à maintenir toujours dans le dépôt un nombre d'assignats égal aux fractions qui seront dans la circulation , afin qu'en aucun temps , le rechange des fractions contre les assignats ne puisse être retardé.

11. Le bureau d'échange profitera de l'intérêt des assignats , pendant qu'ils resteront dans le dépôt. Cet intérêt lui tiendra lieu de ses frais d'administration et de responsabilité.

12. Le bureau prendra toutes les précautions possibles pour rendre les contrefaçons faciles à reconnoître ; mais comme la vigilance est le principal moyen de les éviter , le bureau déclare qu'il ne recevra pour bonne , aucune fraction d'assignats *fausse*.

chose ,

chose, si ce n'est d'augmenter sans cesse le mal qu'ils ont voulu dissimuler?

J'invoque ici le témoignage réfléchi de ceux même qui croient le numéraire effectif suffisamment abondant dans le royaume. Ils fondent leur opinion sur l'extrême rapidité de la circulation; mais cette rapidité tient entièrement à l'espérance que chacun a de voir revenir sans cesse dans ses mains la portion d'argent qui lui est nécessaire.

Que cette espérance soit suspendue, le partage du numéraire se fait bientôt entre tous ceux qui peuvent en garder; et autant on étoit porté à le faire circuler, autant on craint de se dessaisir de celui qu'on tient.

La rapidité de la circulation cesse de produire le prestige de l'abondance. Une plus grande quantité devient alors nécessaire; et peut-être n'est-ce pas un si grand mal que le numéraire fictif ne paroisse pas aussi précieux que l'autre, sans quoi il passeroit aussi à l'état de repos; et c'est ainsi, monsieur, que, dans toutes les hypothèses, j'aurai raison de dire qu'il faut beaucoup d'assignats-monnoie; qu'il faut les approprier à tous les besoins, et qu'il faut leur établir une communication sûre avec les dernières par-

celles de numéraire ; car les intermittences
sont toujours plus ou moins funestes à la
chose publique.

Je suis, etc.

P. S. Ma lettre étoit imprimée , lorsqu'un citoyen estimable , propriétaire d'une de ces grandes manufactures qui conviennent aux villes très-peuplées , m'a remis un imprimé intitulé : *Moyens de diminuer le besoin du numéraire , applicable à Paris , et à chacune des grandes villes commerçantes du royaume.*

Nous nous sommes rencontrés sur les idées principales , et c'est , chez ce citoyen éclairé , le résultat de son expérience. Je crois que la création des petits assignats pour 200 millions , par l'assemblée nationale , est une opération tout à la fois plus politique et plus sûre , qu'une intervention constante des municipalités , quoiqu'autorisées. Je crois aussi que la caisse de numéraire doit être alimentée par les personnes aisées ; que c'est , de leur part , un devoir envers elles-mêmes , autant qu'envers le public , et que cela vaut mieux que des achats de métaux pour fabriquer des écus. Ils ne feroient qu'ajouter aux circonstances défavorables.

On ne tardera pas à recevoir , de la part de toutes les villes manufacturières , des



demandes de petits assignats. Elles se multiplient chaque jour ; et il est d'autant plus pressant d'y pourvoir , que les idées les plus dangereuses naissent de l'embarras où l'on se trouve.

Par exemple , on propose de Bordeaux , d'attribuer une prime de deux pour cent aux assignats qui seront donnés en paiement des biens nationaux. Ce n'est pas avec des primes qu'on met en crédit le numéraire fictif. Le législateur ne peut pas approuver une défiance qui tient à toute autre chose qu'à la nature des assignats. Mais il est très-sage de presser l'assemblée , pour que par-tout les biens du clergé soient bientôt mis en vente.



